



## Urgent licenciement définitif

Par **Angelique Mollier**, le **26/09/2018** à **23:17**

Bonjour

Je suis employé de Mairie en CDI non titulaire, en contrat annualisé ( je bénéficie de toute les vacances scolaires sauf le mois de juillet). Je bénéficié de 3 ans de congé grave maladie (du 21/09/2015 au 21/09/2018)par le comité médical, Celui-ci m'a déclaré inapte à tout poste. Mon congé s'est a pris fin le 21/09/2018. J'ai été placé en invalidité catégorie 2 le 01/06/2016 Je suis convoqué par le maire le 01/10/2018.

D'après ma RH mes indemnités ne me seront pas versé avant la fin du mois d'octobre car elle ne peu pas faire autrement...

par ailleurs, je souhaiterais savoir comment seront calculé mes indemnités, sur quelle base de salaire, demi traitement ou taux plein? Comment vont être calculé mes congés depuis 3 ans? (10 semaines environ par an) et dois je vraiment attendre fin octobre pour bénéficier de mes indemnités?

Je suis vraiment désemparée car je me pose beaucoup de questions. J'ai tenté de joindre le CIG mais je n'ai pu obtenir aucune réponses.

J'espère que vous pourrez m'aider... Je recherche également une personne qui pourrait me calculer mes indemnités. Car ma RH n'a malheureusement pas les bonnes informations

Du fait que je dois attendre fin octobre je ne peux pas m'inscrire chez Pole emploi

Merci

Par **P.M.**, le **27/09/2018** à **08:07**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...